

■ POUR VOUS INSCRIRE :

Session : Une session tous les mois
Nous contacter pour connaître la date de la prochaine session

Lieu de formation :

AVENIR CONSEIL FORMATION

40 rue de Pontoise 95870 Bezons

Adresser votre demande à

siege@acfoeo.fr / 01 34 26 07 17

afin de définir un rdv

Délai d'accès à la formation : 15 jours avant le démarrage de la session et après acceptation du financement

Vous êtes en situation de handicap ?

Site accessible aux PSH - Pour toute question, merci de contacter par mail Christele Scapolan : christele.scapolan@acfoeo.fr

■ MODALITÉS :

Rythme : présentiel

Nombre d'heures : 49 heures – 42 heures théoriques et 7 heures pratiques

Effectif : de 10 personnes à 20 personnes maximum par session

Horaires : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h à 17h00

■ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théoriques et mises en situation
- Études de cas
- Jeux de rôle et exercices pratiques

■ FORMATEURS :

Professionnels confirmés depuis plusieurs années dans la formation sécurité routière et transport de personnes

■ PUBLIC ET TARIF :

Tout public (demandeurs d'emploi, salariés, particuliers, indépendants...)

Tarif : 1250 euros

Les frais d'inscription à la CMA (239,50 euros) restent à la charge du candidat

■ DEBOUCHES :

La formation prépare au passage des épreuves théoriques et pratiques de l'examen VTC, habilitation délivrée par le ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche depuis le 01/01/2022 pour une durée de 5 ans

Possibilité de suivre une formation passerelle vers le métier de taxi si réussite aux épreuves écrites du VTC depuis moins de trois ans



En 2024 :
80% de réussite à l'examen
85% de satisfaction

PRÉREQUIS :

- Être européen ou posséder un titre de séjour permettant d'exercer en France
- Être titulaire du permis B depuis au moins 3 ans et non soumis à une période probatoire
- Être en capacité physique de devenir chauffeur professionnel (VTC)

OBJECTIF :

Préparer efficacement et réussir les épreuves théoriques et pratiques pour devenir conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)



PROGRAMME : 49h

- **Formation théorique** : organisée autour de 7 modules dans le respect du programme national (**42 heures**) :

Réglementation du transport public particulier de personnes

Gestion

Sécurité routière

Capacité d'expression en langue française

Capacité d'expression en langue anglaise

Développement commercial et gestion de l'activité VTC

Réglementation nationale spécifique des VTC

- **Formation pratique (7 heures)** : Mise en situation réelle de conduite sur un véhicule à double commande mis à disposition

La formation pratique est mise en place après réussite aux épreuves écrites

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Avant la formation : test de positionnement et entretien individuel

A la fin de la formation : Examen blanc - évaluation de la satisfaction apprenant

VALIDATION :

Attestation de suivi de formation